

Marines Poétiques 2007

samedi 13 et dimanche 14 octobre, Mèze, lagune de Thau

AVIS DE BALLETS NAUTIQUES

1. ORGANISATION

La Société Nautique du Bassin de Thau en partenariat avec les Relèvements Poétiques organisent les Marines Poétiques, une rencontre entre poètes et marins qui comportent des Ballets Nautiques les après-midi des samedi 13 octobre et dimanche 14 octobre 2007 sur le plan d'eau de Mèze.

2. DEFINITION ET ORIGINE

Un ballet nautique est une évolution coordonnée de bateaux sur un plan d'eau. Ces bateaux, doivent se regrouper ce qui suppose que dans chaque groupe les bateaux aillent à la même vitesse et gardent entre eux une distance de sécurité à l'appréciation des skippers. Le but d'un ballet nautique est de tendre à effectuer les mêmes manœuvres qu'en régate mais en formation. L'intention est non seulement sportive (voile loisir et entraînement d'équipages) mais également artistique et culturelle tout en contribuant à l'animation des municipalités à tradition maritime. En particulier un ballet nautique comporte un défilé côtier de voiliers.

Les ballets nautiques sont une idée originale de Serge Mahé, qui a souvent eu la responsabilité des activités de loisir au sein de la SNBT depuis de nombreuses années : organisation des rallyes nautiques (avec la SNBT et participation des clubs voisins), des raids côtiers (RIC), des simulations de régates pour handicapés lourds (HANDIREG) et bien sûr des ballets nautiques.

Cette idée a été expérimentée et développée à la SNBT avec la contribution occasionnelle du Yacht Club de Mèze avec notamment Henri Fournier et celle de l'ASBB avec notamment Bernard Bureau.

3. PARTICIPATION

Les bateaux et chefs de bord doivent s'inscrire auprès du comité d'organisation à la SNBT.

4. COMITE D'ORGANISATION

Le comité d'organisation est présidé par Serge Mahé et propose une chorégraphie (un projet de parcours et d'évolutions sur l'eau). Il comprend au moins 3 membres (dont un amiral de ballet sur le plan d'eau donnant des ordres conventionnels au sifflet et par mouvements de pavillons et un maître de ballet à terre ou sur le plan d'eau donnant des directives à la VHF canal 72).

Le comité d'organisation arrêtera les dispositions finales avec les représentants des participants et en fonction des conditions météo au cours du briefing (rendez-vous le samedi 13 octobre et le dimanche 14 octobre à partir de 14h dans les locaux de la SNBT maison de la mer, quai Guitard à Mèze).

5. REGLES APPLICABLES

Toutes les règles générales de navigation en mer sont applicables y compris pour les éventuels passages de bouées. La navigation est donc libre avec néanmoins la volonté de se regrouper par bateaux de même vitesse.

6. RESPONSABILITE DES CONCURRENTS

Il appartient à chaque concurrent de décider, sous sa seule responsabilité, s'il doit ou non participer ou abandonner un ballet nautique.

Les chefs de bord sont personnellement responsables de tous les accidents matériels ou physiques pouvant arriver à leur bateau ou à l'équipage. Il leur appartient de contracter toutes les assurances nécessaires.